Communiqué de presse

Baromètre 2025/2026 de L'Autonome de Solidarité Laïque : l'École à l'épreuve de la violence ordinaire

5 novembre 2026

CONTACT PRESSE
Camille Diaz
06 99 25 81 56
c.diaz@unicorp.fr

A PROPOS DE L'AUTONOME DE SOLIDARITE LAÏQUE (L'ASL)

Association loi 1901, L'ASL protège, soutient et accompagne ses adhérents au quotidien face aux risques inhérents à leur métier, sur tout le territoire, *via* ses délégations départementales animées par des équipes militantes élues par les adhérents du département. Elles sont assistées dans leurs missions par des salariés de l'association et accompagnées par des avocats-conseil. Leur rôle premier est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les adhérents.

Ses équipes mènent également des actions d'information et de formation sur le cadre juridique des métiers.

Chaque adhérente et chaque adhérent bénéficie ainsi, de manière égale, de la force de l'ensemble de la structure et de ses près de 500 000 adhérents.

Comme chaque année, L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL) publie son baromètre national du climat scolaire. Fondé sur les situations réellement vécues par les personnels d'éducation, il documente les tensions du terrain, alerte les pouvoirs publics et défend celles et ceux qui assurent au quotidien la continuité éducative. L'édition 2025/2026 repose sur l'étude de 13 015 dossiers, contre 12 374 l'an dernier (+5,2 %), leur nombre est en progression de 36 % depuis 2021/2022.

Au-delà du volume, la nature des tensions change : sur la même période, les conflits à risque de bascule ont plus que doublé (+123 %), quand les agressions physiques et verbales reculent légèrement. La conflictualité glisse des faits isolés vers des engrenages relationnels durables. La réponse institutionnelle reste en retrait : plus des deux tiers des demandes de protection fonctionnelle connues de L'ASL n'aboutissent pas, et moins de 6 % des plaintes déposées obtiennent une suite judiciaire.

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, L'ASL appelle les candidats à faire de la protection des personnels une priorité concrète.

Pour consulter le baromètre complet, cliquez ici.

Des porte-parole de L'ASL se tiennent à votre disposition pour en faire le décryptage. Votre contact : 06 99 25 81 56.

LES CHIFFRES

Le baromètre repose sur l'analyse de 13 015 saisines adressées à L'ASL au cours de l'année scolaire 2025/2026 par des personnels de l'éducation : enseignants du premier et du second degré, directeurs d'école, chefs d'établissement, AESH, etc. Les données ci-dessous reflètent la typologie des dossiers traités : elles permettent de cerner les tensions les plus fréquentes sur le terrain, leur gravité et la diversité des mises en cause.

Nature du dossier	Nombre de dossiers	%
Diffamations / Dénonciations calomnieuses	3 332	25,6
Conflits non juridiquement qualifiés, mais à risque de bascule	3 209	24,7
Agressions physiques et/ou verbales	2 738	21
Demande de conseil sans conflit	1 877	14,4
Harcèlement interne ou externe	994	7,6
Atteintes matérielles, intrusions, litiges administratifs	723	5,6
Mœurs	142	1,1
Total général	**13 015**	**100**

- Depuis 2021/2022, les **conflits à risque de bascule ont progressé de 123 %, les atteintes matérielles de 110,2 %, le harcèlement de 70,8 % et les diffamations de 52,4 %.** Sur la même période, les agressions physiques et verbales reculent de 3,4 % et les demandes de simple conseil de 8,9 % ;
- **Sur 1 133 demandes de protection fonctionnelle dont L'ASL a connaissance, 364 ont été accordées (32,1 %).** Les 67,9 % restants n'aboutissent pas : refus explicites de l'administration, absences de réponse, dossiers en attente de pièces ou sans retour de l'adhérent ;
- **Sur 591 saisines ayant donné lieu à un dépôt de plainte, seules 35 ont bénéficié d'une suite judiciaire formalisée, soit 5,9 %.** Pour les agressions physiques et verbales, premier motif de plainte (330 cas), ce taux plafonne à 6,1 % ;
- **Les responsables légaux (38,9 %) et les élèves (17,5 %) sont les premiers tiers mis en cause.** Collègues et hiérarchie sont impliqués dans plus d'un dossier sur cinq ;
- **Les directeurs d'école représentent 5 % des adhérents, mais 18 % des dossiers.**

L'ANALYSE DE L'ASSOCIATION

Le baromètre 2025/2026 confirme une tendance de fond et en précise la nature : **la conflictualité se déplace des faits isolés vers des engrenages relationnels durables**, avec les familles, au sein des équipes ou en ligne. Sans constituer d'infraction immédiate, ces situations peuvent basculer à tout moment et appellent un accompagnement le plus en amont possible.

Face à cette évolution, les mécanismes de protection peinent à jouer leur rôle. La protection fonctionnelle, droit garanti par la loi, aboutit pour moins d'un tiers des demandes ; la réponse pénale demeure marginale. **Malgré une succession d'annonces, l'institution ne peut suivre seule, faute de moyens à la hauteur des enjeux**.

La **prévention passe aussi par la formation** : en 2025, L'ASL a formé 7 038 personnels, en compensant elle-même le recul des formations conventionnées avec l'Éducation nationale.

À l'approche de l'élection présidentielle, la protection des personnels reste pourtant absente des discours comme des programmes.

L'ASL ADRESSE AUX POUVOIRS PUBLICS ET AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE SIX PRIORITES :

1. **l'application automatique et immédiate de la protection fonctionnelle** en cas de violences, menaces, dénonciations calomnieuses, diffamations et autres outrages à l'encontre des personnels en mission de service public ;
2. **la prise en charge par l'État des frais de justice, de l'accompagnement psychologique et du soutien médico-social** des agents victimes ;

3. **le renforcement des synergies entre Justice et Éducation nationale**, notamment par la sensibilisation des magistrats aux réalités des métiers éducatifs et aux conflits à portée juridique vécus par les personnels ;
4. **le renforcement des moyens des services RH**, pour que l'employeur assume pleinement sa responsabilité en matière de protection des équipes, et la consolidation des partenariats avec les acteurs de terrain spécialisés comme L'ASL ;
5. **le développement de la formation continue des professionnels d'éducation**, par l'intégration de modules sur les risques et l'environnement juridique de leurs missions ;
6. **l'intégration de modules de sensibilisation à l'environnement juridique du métier dans la formation initiale** des futurs professeurs (licence et master professorat des écoles, master professorat du second degré).